

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « VIKI s.a. », représentée par Monsieur IOURTCHENKO Vadim, dont les bureaux se trouvent Avenue des Pinsons 14 à 1410 Waterloo.

Le terrain concerné est situé Route de Rixensart, 76 à 84 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°443D.

Le projet consiste en la construction de 5 maisons unifamiliales, et présente les caractéristiques suivantes :

- 2 x 2 maisons mitoyennes trois façades de gabarit R+1+Toiture à versant ;
- 1 maison unifamiliale quatre façades R+1+Toiture à versant ;
- Faîte à 9,75 mètres depuis le niveau de la voirie ;
- Création d'une zone de recul plantée devant chaque habitation ;
- Couverture des toitures en tuiles plates de teinte noire ;
- Revêtement des façades en briques lot A de ton gris clair, lot B de ton gris foncé, lot C de ton gris moyen, lot D de ton brun et lot E de ton beige ;
- Menuiseries extérieures en aluminium laqué de ton noir.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

- Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/05/2026 au 10/06/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 13 mai 2026